

Acheteur : **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire**

Objet du marché :

Animation et gestion des relations presse du COREPEM
Janvier 2027 – Décembre 2030

Type de marché : **Marché public de fournitures et de services (prestation intellectuelle)**

Document : **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**

Date limite de réception des candidatures et des offres : **18 septembre 2026 à 12H00**

COREPEM
1, rue des Géreurs
85 100 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 02 51 96 15 67 / Mail : corepem@corepem.fr
Siret : 442 954 400 00028
www.corepem.fr

TABLE DES MATIERES

1. Objet du contrat.....	3
2. Présentation de l'acheteur	3
3. Présentation technique de la prestation.....	4
3.1 Présentation générale	4
3.2 Présentation technique	4
4. Enjeux.....	5
5. Organisation du projet.....	5
6. Modalités d'échange avec le COREPEM	6
7. Modalités d'exécution des prestations	6
8. LIVRABLES.....	6

1. OBJET DU CONTRAT

Depuis 2020, le COREPEM a mis en place de nombreuses actions de communication. Ayant pris conscience de l'importance croissante de la communication pour assurer une visibilité au secteur des pêches maritimes dans l'espace public, pour partager sa vision et ses actions et favoriser le renouvellement des générations de marins, le comité s'est doté en 2023 d'une stratégie globale relative à la communication.

Depuis plusieurs années donc, une commission Communication composée de marins-pêcheurs des différents ports et métiers de la région et animée par les équipes du COREPEM, définit la mise en œuvre de la stratégie.

L'un des objectifs affichés de cette commission est d'agir face à la mauvaise, et fausse, image que peut avoir le grand public de la profession, et de véhiculer les véritables identité et valeurs de la pêche régionale.

Le travail engagé depuis 2020 a permis au COREPEM d'exister dans ce paysage médiatique, et ce de plus en plus fortement : au-delà des titres de presse locaux, plusieurs médias nationaux se sont intéressés aux sujets de la pêche régionale. Ces derniers sont de plus en plus nombreux et représentaient en 2025 près de la moitié des sorties presse.

Conscients du rôle de la presse, et plus largement des médias, le COREPEM cherche un prestataire pour la gestion de ses relations presse afin de rendre la pêche ligérienne toujours plus visible. Au-delà de conforter notre rôle d'interlocuteur principal auprès des médias locaux, régionaux et spécialisés, l'objectif est de toucher d'autres agences ayant des retombées nationales et de cibler des publics variés.

Le présent marché en lot unique comprendra également l'accompagnement des pêcheurs à la prise de parole dans les médias, tant sur le fond que sur la forme.

Ce service répond à une mission d'intérêt général.

2. PRESENTATION DE L'ACHETEUR

Structure : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Représentant légal : José JOUNEAU, Président

Siège social : 1, rue des Gréeurs – 85100 LES SABLES D'OLONNE.

Tél. : 02 51 96 15 67

Le Comité Régional des Pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire (COREPEM), est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public, régie par les articles L.912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

En termes d'organisation, le COREPEM est présidé par M. José JOUNEAU, élu professionnel représentant un Conseil d'administration et un Bureau. Le COREPEM dispose d'une équipe de 22 salariés répartis le long du littoral régional.

La flottille ligérienne est constituée de 375 navires sur lesquels plus de 830 marins sont embarqués. La région compte 21 points de débarquement et 5 criées répartis le long du littoral de Vendée et de Loire-Atlantique. La majorité des navires sont d'une longueur inférieure à 12 mètres et sont polyvalents. En 2022, 19 979 tonnes de poissons et crustacés ont été débarquées en Vendée et Loire-Atlantique, pour une valeur débarquée de 113 millions €.

Par ailleurs, les Pays de la Loire sont également une région connue pour la pêche à pied : quelques 400 pêcheurs à pied professionnels ont une licence en Loire-Atlantique et Vendée, dont 250 sont domiciliés en région.

Pour plus d'informations : <http://www.corepem.fr/> ; <https://corepem.fr/wp-content/uploads/feuillederoute-corepem-2024.pdf>

3. PRESENTATION TECHNIQUE DE LA PRESTATION

3.1 PRESENTATION GENERALE

Le COREPEM souhaite être accompagné afin de poursuivre les actions engagées dans la gestion des relations avec la presse pour :

- a) La rédaction, la diffusion et l'accompagnement post-diffusion de communiqués de presse ;
- b) La gestion des demandes des journalistes sur l'ensemble des sujets ;
- c) Le cas échéant, la préparation de l'interview avec le(s) professionnel(s) concernés ;
- d) La mise en relation entre les journalistes et professionnels ;
- e) La réalisation d'une revue de presse / pige mensuelle ;
- f) La participation aux réunions de la commission Communication.

Le COREPEM recherche un prestataire qui possède une analyse fine des médias, tant sur le fond (ligne éditoriale), que sur la forme, et qui soit très réactif. L'entreprise retenue devra également avoir de l'expérience a minima dans le milieu maritime, dans l'idéal dans le monde de la pêche.

3.2 PRESENTATION TECHNIQUE

Actions	Description
Rédaction, diffusion et accompagnement post-diffusion de communiqués de presse	Le COREPEM souhaite être épaulé sur les modalités d'envoi de ces communiqués de presse (forme, calendrier journalistique, etc.). Ils seront rédigés par le prestataire, en collaboration avec l'équipe du COREPEM, à savoir : la direction, la chargée de communication et le référent technique du sujet à traiter. Environ 4 communiqués de presse par an seront à prévoir. En outre, certains communiqués peuvent être élaborés et diffusés dans un contexte de crise de la filière, ce qui nécessite réactivité et gestion du timing afin de garantir une bonne reprise dans les médias. Cette action comprend également l'accompagnement post-diffusion (réorientation, relances, réponse aux journalistes...) et la réalisation d'un dossier de presse.
Gestion des demandes des journalistes sur l'ensemble des sujets	Le COREPEM et les pêcheurs sont régulièrement sollicités en direct. Le prestataire retenu devra prendre en charge l'ensemble des demandes qui lui seront transmises, qu'elles soient issues des communiqués de presse ou spontanées, de l'échelle locale au niveau national. Le prestataire devra caractériser et qualifier les demandes et juger de la nécessité de réponse selon le sujet à traiter, l'orientation, le niveau de risque et le point de vue du journaliste et du média représenté, et tout autre élément qu'il définira comme opportun.
Préparation de l'interview avec le(s) professionnel(s) concernés	Les équipes du COREPEM appuieront le prestataire pour identifier les pêcheurs susceptibles de répondre aux demandes selon le sujet et le type de média. Le prestataire devra également préparer le(s) pêcheur(s) à répondre aux journalistes en prenant notamment en compte les spécificités selon le sujet, les spécificités du journaliste les méthodes de travail du journaliste et de la ligne éditoriale du média ou la presse pour laquelle il travaille. Ce temps de préparation, qui devra nécessairement s'inscrire dans l'emploi du temps des professionnels de la pêche, sera réalisé par téléphone ou par visioconférence avec chacun des pêcheurs concernés. Si nécessaire, le prestataire devra rédiger des éléments de langage.
Mise en relation entre les journalistes et professionnels	A la suite de la préparation de l'interview, le prestataire retenu devra mettre en relation le journaliste et le ou les intervenants. Il s'assurera du bon déroulé de l'échange en s'assurant que l'interview a lieu dans les conditions définies avec le(s) pêcheur(s), qu'il s'agisse d'appels téléphoniques, de visioconférence ou de rendez-vous en présentiel. Si nécessaire, le prestataire pourra être présent lors de l'interview. Dans le cas contraire, il réalisera un retour d'expérience qualitatif avec les professionnels interviewés.

Réalisation d'une revue de presse	Chaque mois, le prestataire transmettra au COREPEM une veille média qui comprend l'ensemble des retombées presse du COREPEM, que celles-ci soient liées ou non à un communiqué de presse. Ce document peut s'appuyer sur des outils de recensement algorithmique (ex : Kantar Media, Onclusive, ...). En cas de mobilisation de ce type d'outil, le prestataire devra néanmoins s'assurer de la pertinence des articles envoyés et de la complétude de la revue de presse.
Participation aux réunions de la commission Communication	La commission Communication rassemble une dizaine de pêcheurs ligériens qui se réunissent tous les 2 mois ou tous les trimestres pour définir les sujets à traiter dans les semaines suivantes, en se basant sur les retours d'expériences et les améliorations possibles. Ce groupe de travail traite des réseaux sociaux, du site web et des relations presse. Le prestataire retenu devra donc participer à ces réunions afin de présenter le bilan des derniers mois et les travaux futurs, en étant à l'écoute des propositions des pêcheurs. Ces échanges ont lieu 4 à 6 fois par an. Ils se déroulent en visioconférence et durent environ 1h.

4. ENJEUX

Conscients du rôle de la presse, et plus largement des médias, le COREPEM cherche un prestataire pour la gestion de ses relations presse afin de rendre la pêche ligérienne toujours plus visible. Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Conforter notre rôle d'interlocuteur principal auprès des médias locaux, régionaux et spécialisés (exemple : Ouest-France, Le Marin, Presse Océan, etc.). Les médias locaux et régionaux représentaient respectivement 21% et 35% des sorties presse en 2025.
- Conforter et développer les entrées obtenues auprès de médias nationaux.
- Identifier les médias et obtenir auprès de leurs journalistes des articles orientés favorablement à la pêche ligérienne par des médias à portée nationale n'ayant pas pour habitude de développer ces thématiques ou de les traiter de manière péjorative pour le secteur.
- Développer et former le « vivier » de pêcheurs volontaires pour prendre la parole dans les médias, en relation avec le COREPEM, notamment grâce au temps de préparation dédié. Actuellement, le nombre de marins qui acceptent d'échanger avec les journalistes est limité : les noms, visages et voix sont trop souvent les mêmes.

5. ORGANISATION DU PROJET

Le suivi du projet est organisé comme suit :

- **Communiqués de presse** : à la demande de l'une des deux parties (COREPEM ou prestataire), une réunion téléphonique ou en visioconférence a lieu pour préciser le sujet à traiter, les enjeux de communication et le calendrier de travail. Celui-ci inclut la rédaction par le prestataire, les allers-retours avec le COREPEM pour la validation de la version finale et la diffusion par le prestataire. Après sa publication, le prestataire est en charge du traitement de l'ensemble des demandes journalistiques. Un bilan est établi quelques semaines après la sortie du communiqué. Celui-ci comprend la liste des retombées et un retour d'expérience afin d'améliorer le traitement médiatique des prochains sujets.
- **Demandes de médias hors communiqués de presse** : le suivi de cette prestation est réalisé au fil de l'eau, selon les arrivées des demandes.
- **Bilan annuel** : en fin d'année, une réunion en visioconférence sera organisée pour effectuer un bilan annuel des relations presse avec la direction et la chargée de communication du COREPEM.

6. MODALITES D'ECHANGE AVEC LE COREPEM

Le prestataire sera principalement en relation avec la chargée de communication du COREPEM pour l'ensemble du projet, avec le Président, la direction et les chargés de projets pour les communiqués de presse, ainsi qu'avec la comptable du COREPEM pour les aspects administratifs et financiers.

Il pourra néanmoins être sollicités par l'ensemble des salariés qui recevront des demandes d'interviews sur divers sujets. La chargée de communication sera cependant la personne référente du prestataire.

Le prestataire retenu pourra proposer des outils complémentaires de suivi/gestion de projets afin d'avancer de manière transparente et efficace.

7. MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

L'accord-cadre est conclu pour une durée de quarante-huit (48) mois à compter de sa date de notification ou du 1^{er} janvier 2027 si cette date est postérieure.

Les prestations sont exécutées au moyen de bons de commande émis par le COREPEM selon ses besoins pendant toute la durée de l'accord-cadre.

Les bons de commande peuvent porter :

- sur des prestations récurrentes d'accompagnement des relations presse, commandées par semestre ;
- sur des prestations ponctuelles répondant à un besoin spécifique du COREPEM ou à une sollicitation médiatique particulière.

Chaque bon de commande précise notamment :

- les prestations demandées ;
- les objectifs attendus ;
- les délais d'exécution ;
- les modalités de restitution des travaux.

Les prestations liées aux demandes des journalistes, à la rédaction de communiqués de presse ou à la gestion d'une situation nécessitant une forte réactivité devront être exécutées dans des délais compatibles avec les contraintes des médias et les besoins de communication du COREPEM.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir une réactivité adaptée aux enjeux de communication et à l'actualité de la filière pêche

8. LIVRABLES

Le titulaire remet au COREPEM l'ensemble des documents et éléments produits dans le cadre de l'exécution des prestations.

Selon la nature des prestations commandées, les livrables peuvent notamment comprendre :

- les communiqués de presse rédigés et validés ;
- les dossiers de presse associés aux communiqués de presse ;
- les éléments de langage préparés pour les professionnels et représentants du COREPEM ;
- les notes de préparation aux interviews ;
- les revues de presse et veilles médiatiques mensuelles ;
- les bilans qualitatifs et quantitatifs des actions menés à l'échéance de chaque bon de commande ;

- les comptes-rendus ou supports de présentation utilisés lors des réunions de la commission Communication ;
- toute note stratégique ou document produit dans le cadre de l'accompagnement du COREPEM.

Les livrables sont transmis sous un format numérique exploitable, modifiable et réutilisable par le COREPEM (Word, Excel, PowerPoint, PDF ou tout autre format adapté). Ils seront transmis par mail ou sur une plateforme de stockage (Google Drive, One Drive, etc.).

Les livrables deviennent la propriété du COREPEM dès leur validation et leur règlement, sous réserve des droits que le prestataire détiendrait sur ses méthodes, outils ou savoir-faire propres.

Le titulaire conserve l'ensemble des données et documents produits pendant toute la durée de l'accord-cadre et les met à disposition du COREPEM à première demande.